

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
des collectivités locales*

Département des études
et des statistiques locales

**Circulaire du 4 juillet 2013 relative aux comptes administratifs
des départements – Exercice 2012**

NOR : INTB1315742C

Le ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets de département.

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales, le compte administratif 2012 du conseil général ainsi que ses annexes, notamment celle traitant de la dette. Cette transmission pourra se faire par voie postale (un exemplaire papier dans ce cas, ou éventuellement un CD-ROM) ou directement par voie électronique, en privilégiant les applications Actes Budgétaires ou ENVOL.

En fonction du vecteur de transmission retenu, vous pourrez mobiliser l'adresse postale ou l'adresse électronique ci-dessous, sachant que la mise à disposition de l'information sous Actes Budgétaires devra être signalée par messagerie en mentionnant le numéro d'acte :

Direction générale des collectivités locales
Département des études et des statistiques locales
À l'attention de Mme Michèle LAVIGNE
2, place des Saussaies, 75008 PARIS
dgcl-desl-secretariat@interieur.gouv.fr

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre les documents attendus le plus tôt possible, et dans tous les cas avant le 31 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. MORVAN